

## **Analyses d'eau de consommation humaine - Année 2003 - Convention avec le Centre Hospitalier Universitaire**

**Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur :** Le Service Hygiène-Santé, dans le cadre de ses activités de contrôle sanitaire, assure sur la commune de Besançon la surveillance de la qualité de l'eau d'alimentation.

La réglementation actuelle («décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine») impose la vérification de la qualité de l'eau conformément à un programme d'analyse d'échantillons.

Les analyses des échantillons d'eau doivent être réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé. Pour répondre à cette disposition, les prélèvements et analyses réalisés en 2003 seront confiés au service de Bactériologie du CHU qui, pour certaines analyses complexes, sous-traite avec le Laboratoire Santé-Environnement-Hygiène de Lyon (SEHL).

Une convention pour les prélèvements des échantillons d'eau sera passée entre le CHU et la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : M. le Maire, M. ROIGNOT, Mme LAMY, M. ALAUZET, Mme WEINMAN.

*Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.*